



Mulhouse, le 6 juin 2013

A Madame la DASEN
du département du Haut-Rhin

Section du Haut-Rhin

Madame la DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa du Haut-Rhin dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale pour la période du 17 juin au 31 décembre 2013 qui portera sur les sujets suivants :

Aide administrative et conditions de travail des directeurs d'école

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation, à savoir :

- Bilan détaillé chiffré de la situation des EVS aide administrative dans les écoles : évolution sur les trois dernières années. Combien reste-t-il de contrats en cours ? Combien prendront fin d'ici la fin de l'année ? A quelles dates ? Va-t-il y avoir de nouveaux recrutements ?
- Bilan sur les décharges de direction :
Les deux jours de décharge dans les 15 jours après la rentrée sont-ils octroyés pour toutes les écoles de moins de 4 classes ? Si non, combien n'en ont pas bénéficié ? Pour quelle(s) raison(s) ? Bilan d'éventuels jours supplémentaires de décharge accordés au cours de l'année : nombre de demandes satisfaites/insatisfaites et périodes des demandes.
- Bilan chiffré des « invitations » à réunion pour les directeurs de la part des circonscriptions et/ou de la direction académique sur l'année scolaire.
- Nombre de postes de direction vacants à l'issue du 1^{er} temps du mouvement ces trois dernières années.
- Nombre de semaines de formation continue proposées aux directeurs en poste et nombre de places.
- Nombre d'enquêtes demandées aux directeurs par l'Administration chaque année sur les trois dernières années.
- Nombre de directeurs quittant un poste de direction pour un poste d'adjoint, sur les 3 dernières années.

Je vous prie d'agréer Madame la directrice Académique, l'expression de ma considération respectueuse.

Anne KOHLER
Secrétaire départementale SE-Unsa 68